

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Demeurant à :

N° de téléphone : Adresse Mail :

Demande à ce que soit réalisé l'état des lieux de l'assainissement non collectif
existant sur ma propriété (pour une habitation) :

Adresse :

Commune : Section et n° (cadastre) de la parcelle :

La prise de rendez-vous se fera par téléphone :

N° de téléphone du propriétaire ou de son représentant :

Je veux être joint entre : h et h

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance du règlement de service applicable
dans le domaine des contrôles de l'assainissement non collectif et s'engage au paiement du contrôle.
Le propriétaire s'engage à rendre tous les regards accessibles et ouverts.

Fait à

Le

Signature :

Nom et adresse de facturation du contrôle (si différent des vendeurs) :

Personne physique ou morale :

Date et lieu de naissance (si personne physique) :

Adresse complète et N° de siret (si personne morale) :

Le contrôle diagnostic effectué dans le cadre de la vente d'un bien immobilier permet d'établir un état des lieux de l'installation à la date du contrôle. Le coût du contrôle sera facturé au vendeur du bien immobilier.

Les chèques ne sont plus acceptés par le TRESOR PUBLIC

Tarif : 150 €

Le rapport de contrôle ne sera transmis qu'après réception du règlement du titre de recettes.

Dans le cas où le dispositif s'avérerait inapproprié, défectueux ou mal entretenu et dont le fonctionnement présente un risque pour la salubrité publique, les travaux devront être réalisés avant la vente, ou à la signature de l'acte, ou à défaut, l'acheteur devra s'engager par écrit, devant le notaire, au moment de la signature de l'acte, à faire les travaux sous 1 an à compter de la signature de l'acte d'achat.

Le contrôle de conformité est réalisé par un représentant du SIAEPA de Bonnetan.